

Autour de Mers-les-Bains, Eu et le Bois de Cise



Une randonnée proposée par *bernard popiol*

Jolie randonnée pour découvrir les belles villas de Mers-les-Bains. Un passage par les marais avant de découvrir Eu et son château. Belle montée à la Chapelle Saint-Laurent pour découvrir le Bois de Cise.

Attention le Retour par les falaises en suivant le PR®, jolies vues de la côte est interdit par un arrêté municipal suite aux derniers éboulements de falaises.

En restant bien à gauche du chemin il est encore possible de profiter des ses vues.



Randonnée n°251856

Durée :	6h05	Difficulté :	Moyenne
Distance :	20.03km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	168m	Activité :	A pied
Dénivelé négatif :	160m		
Point haut :	108m	Commune :	Mers-les-Bains (80350)
Point bas :	1m		

Description

(D/A) Départ de la Place de Mers-les-Bains.

Rejoindre le rond-point sur la gauche. Suivre la Rue Julien Hedin pour gagner l'Esplanade du Général Leclerc.

Suivre l'esplanade sur la gauche. Au bout, longer l'Avenue Foch jusqu'à la D1015. Vous avez la gare de Mers sur la gauche.

(1) Passer devant la gare, Place Pierre Sépard. Au bout de la rue, prendre à gauche sur 50m.

Passer sur l'écluse, rejoindre le rond-point sur la gauche. Suivre le Quai Édouard Gelée sur la gauche et longer le port de plaisance.

(2) Au bout du quai, prendre le pont mobile sur la droite. Après avoir traversé, emprunter le chemin sur la gauche qui longe le canal par la droite. Au bout du chemin, prendre à gauche sur 40m.

(3) Suivre le chemin sur la droite. Vous êtes au Marais Sainte-Croix (voir panneau affichage). Le chemin longe l'Ancien Canal de Penthièvre sur votre droite. Continuer puis suivre le chemin sur la gauche avant d'arriver sur la route D925. À 100m, prendre l'escalier sur la droite pour accéder à la D925.

(4) Passer sur le pont à gauche et descendez par l'escalier en fer. Prendre à droite et passer sous le pont.

Suivre le chemin qui longe la rivière à votre droite sur 600m. Avant le lycée, virer à gauche (panneau indicateur, suivre le Chemin des Étangs). Tourner sur la droite dans la Rue Adolphe Galy. Au bout de la rue, continuer à droite par l'Avenue de la Gare et poursuivre tout droit.

(5) Passer sur la rivière la Busine et poursuivre dans l'Avenue de la Gare. Continuer sur 150m, passer sur le pont de la Bresle.

(6) Virer à droite et suivre le Boulevard Hélène sur 120m. Vous avez le Jardin des Fontaines sur votre droite. Continuer jusqu'à la Rue des Fontaines et tourner à droite. Continuer sur la Route de l'Abbé Cochet. Vous avez le château sur la gauche. Continuer la route qui tourne à gauche et rejoint l'Allée des Guises. Passer à gauche par le jardin du château.

(7) Devant le château, partir vers la droite puis à gauche dans l'Allée du Cheval. Vous avez la statue équestre du Duc d'Orléans sur la droite. Traverser le parking,

(8) Prendre à gauche devant la collégiale (visite de la crypte). Tourner à droite après la collégiale et la contourner par le chemin goudronné. Sur la

Points de passages

- D/A Place de Mers-les-Bains**
N 50.066639° / E 1.386301° - alt. 6m - km 0
- 1 Gare de Mers-les-Bains**
N 50.062715° / E 1.375706° - alt. 3m - km 1.09
- 2 Pont mobile**
N 50.06027° / E 1.384424° - alt. 3m - km 1.86
- 3 Ancien Canal de Penthièvre**
N 50.059334° / E 1.388898° - alt. 7m - km 2.35
- 4 Pont**
N 50.055855° / E 1.4055° - alt. 5m - km 3.75
- 5 Rivière la Busine,**
N 50.052927° / E 1.41772° - alt. 4m - km 4.88
- 6 Pont de la Bresle**
N 50.051336° / E 1.420008° - alt. 7m - km 5.13
- 7 - Château-musée Louis-Philippe de Eu**
N 50.049359° / E 1.416843° - alt. 20m - km 5.96
- 8 Prendre à gauche**
N 50.048763° / E 1.418715° - alt. 20m - km 6.17
- 9 Hôtel Dieu**
N 50.049579° / E 1.420313° - alt. 12m - km 6.51
- 10 A droite**
N 50.054959° / E 1.422194° - alt. 5m - km 7.22
- 11 Rond-point**
N 50.056158° / E 1.424425° - alt. 8m - km 7.48
- 12 Chapelle Saint-Laurent**
N 50.05857° / E 1.429597° - alt. 77m - km 8.03
- 13 Traversee de la D925**
N 50.062688° / E 1.459106° - alt. 104m - km 10.31
- 14 Intersection**
N 50.070663° / E 1.463011° - alt. 107m - km 11.26
- 15 Allée du Château**
N 50.072742° / E 1.453763° - alt. 98m - km 12.1

Place d'Orléans en bas, suivre à gauche la Rue de l'Abbaye.

Continuer jusqu'à l'intersection, prendre à droite et passer en face sous la voûte après avoir descendu quelques marches,

(9) Vous êtes à l'Hôtel Dieu (1658). Traverser le Parc et sortir. Reprendre à gauche puis à droite pour suivre la Rue Charles Morin. A la première intersection, obliquer à gauche dans le Boulevard Hélène jusqu'au pont sur la Bresle.

(6) Virer à droite sur le Boulevard Hélène jusqu'au pont suivant. Traverser le pont vers la gauche, suivre la Rue Digue Catix puis dans le prolongement la Rue La Busine (nom de la rivière sur votre gauche).

(10) La rue part à 90° sur la droite, continuer pour rejoindre la Rue Chaussée de Picardie. Prendre à gauche et, à 200m, vous rejoignez un rond-point. Prendre à droite et traverser la Route de Gamache.

(11) Suivre le Chemin de Saint-Laurent des Pèlerinages et juste après continuer le chemin principal qui monte sur 600m.

(12) Arrivé en haut sur la droite, vous avez la Chapelle Saint-Laurent. Prendre à gauche et à 500m vous arrivez à une patte d'oie. Continuer sur la droite la route goudronnée sur 1300m en passant sous une ligne électrique.

(13) Traverser la D925 (attention à la circulation). Prendre la route en face, à 30m, obliquer dans le chemin qui part sur la droite. À l'intersection, continuer tout droit sur le chemin. À 700m, laisser le chemin sur votre gauche et continuez tout droit.

(14) À l'intersection à Saint-Quentin-la-Motte, prendre en face la Rue Henri Dunant. Au bout de la rue, tourner à gauche dans la Rue du Stade. Au carrefour, continuer en face dans la Ruelle du Charron. Au bout de la ruelle, prendre à gauche la Rue de Bas et, à 50m, tourner à droite Rue de l'Église.

(15) À 80m, tourner à gauche dans l'Allée du Château. Continuer tout droit sur 600m, vous êtes sur la Ruelle Bisgaret qui tourne sur la droite pour rejoindre la Rue André Delignières. Prendre à gauche.

(16) Après le virage, prendre la première à droite, la Ruelle du Moulin, qui devient chemin à 300m. Continuer tout droit. À l'intersection, tourner à gauche et suivre le chemin sur 500m pour rejoindre la D940.

Suivre la D940 sur la droite. À 150m, suivre à gauche la D940E en direction du Bois de Cise.

(17) À 250m, prendre le chemin à gauche puis tourner à droite pour longer le Bois de Cise, Chemin du Grand Mont. À 250m, prendre à droite le Sentier des Pervenches puis tourner à gauche, la deuxième Route du Vieux Chêne. À 50m, prendre le petit sentier sur la gauche Allée Marie.

Suivre ce sentier sur 1200m et à la sixième intersection, virer à gauche dans l'Allée du Muguet.

Suivre cette allée jusqu'en haut puis virer sur la droite.

Le passage est fermé à ce niveau, mais il est toujours possible de passer.

(18) Aller jusqu'au point de vue à 200m. Prolonger sur votre gauche pour suivre le GR® qui longe les falaises.

Les passages de barrage sont bien identifiés (nécessite de passer par-dessus).

Suivre le GR® qui est bien balisé, en aucun cas vous devez vous retrouver sans clôture entre vous et le bord de la falaise. Attention certaines montées de valleuses sont très glissantes par temps de pluie.

Arriver sur un point de vue. Vous avez Mers-les-Bains en bas et la statue de Notre-Dame de la Falaise à gauche.

(19) Descendre sur Mers-les-Bains, rejoindre la Rue de la Falaise que vous suivez sur la droite.

(20) À l'église, prendre à droite les marches qui descendent sur la Rue de Jules Barni. Suivez cette rue qui vous ramène au point de départ (D/A).

- **16 Château de Saint Quentin**
N 50.072219° / E 1.444236° - alt. 105m - km 12.82
- **17 Bois de Cise**
N 50.080032° / E 1.433288° - alt. 88m - km 14.49
- **18 Point de vue sur les falaises**
N 50.08846° / E 1.421337° - alt. 57m - km 16.14
- **19 Statue de Notre Dame de la Falaise**
N 50.073608° / E 1.390844° - alt. 59m - km 18.99
- **20 Eglise**
N 50.06881° / E 1.387546° - alt. 25m - km 19.63
- 📍 **D/A Place de Mers-les-Bains**
N 50.066648° / E 1.386302° - alt. 6m - km 20.03

Informations pratiques

Des bonnes chaussures de marche et des bâtons par temps humide.

Si vous suivez le gr au bord des falaises rester bien à l'écart du bord.

Ne prenez pas vos enfants.

A proximité

La digue de Mers-les-Bains.

La ville du Tréport.

Le Château d'Eu

La Collégiale d'Eu

La Forêt d'Eu

Le Bois de Cise.

Les Hables d'Ault.

La Baie de Somme

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-autour-de-mers-les-bains-eu-et-le-bois-d/>

PALE

Mers-les-Bains

2.9

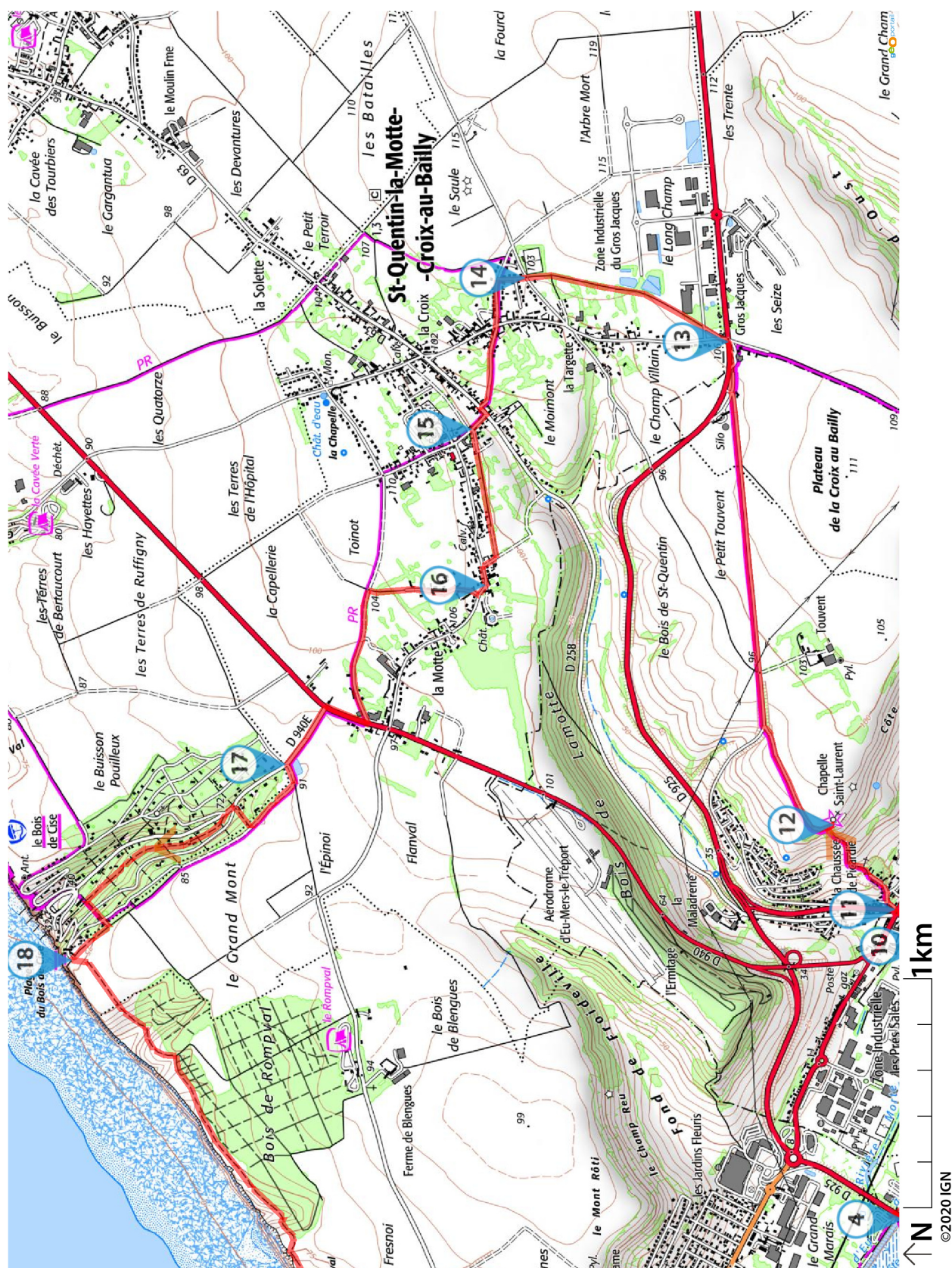
1km

N

© 2020 IGN

4

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

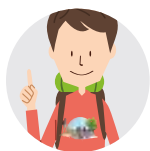


Visorando
Préparer et partager ses randos

LA CHARTE

du *visor* randonneur

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

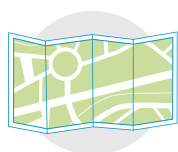
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



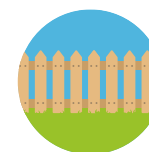
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



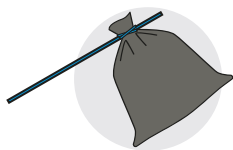
RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.